



Siège social :  
23, avenue Georges Pompidou  
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79  
@ : sbvdheune@orange.fr

## Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 novembre 2022 à 18h30 à Corpeau

### 📌 Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2022.
- Rapport à caractères techniques :
  - État de réalisation des travaux d'entretien ;
  - État de réalisation des travaux de continuité écologique ;
  - État de réalisation des travaux de mise en défens.
- Rapport concernant les études externalisées :
  - Étude réintégration de Bouzaize en traversée urbaine de Beaune ;
  - Étude rétablissement de la continuité écologique de la Bouzaize à Meursanges (*moulin Bourguignon*) ;
  - Étude hydraulique et hydromorphologique Dheune avale ;
  - Étude restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny ;
  - Étude programme pluriannuel d'entretien (*PPE*).
- Rapport sur le suivi hydrologique 2022 (*assecs*) :
  - Présentation des résultats sur la période de l'été 2022.
- Rapport sur la lutte contre les espèces invasives :
  - Résultat de la campagne de piégeage 2022 ;
  - Projet conventionnement FDC71 et FDC21.
- Rapport sur le contrat de rivière avec l'AERMC 2022 / 2024 :
  - État d'avancement et signature.
- Rapport sur les projets de travaux et d'étude 2023 :
  - Présentation du programme prévisionnel 2023.
- Dossier ressources humaines :
  - Création d'un poste de rédacteur (*secrétariat / comptabilité*).
- Informations et questions diverses.

Nombre de délégués en exercice :	29
Nombre de délégués présents :	23
- Titulaires :	17
- Suppléants :	6
Excusés :	6
Date de convocation :	28/10/2022

**Présents :** COSTE Xavier, BATTAULT Philippe, ALLEXANT Joël, VALLET Jean-Christophe, CARTIER Jean-Claude, BOURGOGNE Jean-Paul, MARTIN Gilles, PASCAL Alexandra, DEMOUGEOT Serge, PERDRIER Michel, CARION Alain, LABULLE Marc, POIGNANT Gérard, BARRÉ Olivier, ALEXANDRE Jean-Claude, MALSERT Gilles, JUNON Régis, BOTTOU Yves-Patrick, VÉRET Dominique, MAILLIOT Marc, MIKOLAJSKI Guy, CHATRY Georges, VARRAULT Éric.

**Excusés représentés :** PYS Yves représenté par PERDRIER Michel, ATHANASE Olivier représenté par CARION Alain, SÉRAFIN Jean-Paul représenté par BOTTOU Yves-Patrick, JANNOT Éric représenté par MIKOLAJSKI Guy.

**Excusés :** BERGERET Vincent, REBILLARD Éric, GARNIER Jean-Frédéric, FRIZOT Jean-Marc, SALCE Enio, MYOTTE Denis, GESTE James.

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Comité Syndical, en application de l'article L2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. Mme Alexandra PASCAL est désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

Le Comité Syndical, en application des articles L5211-1 et L2121-23 du CGCT, a approuvé le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 à l'unanimité.

## RAPPORT À CARACTÈRES TECHNIQUES

### Rappel du contexte :

#### I. Travaux d'entretien

Le SMABVD intervient sur l'entretien régulier des cours d'eau dans l'exercice de sa compétence GEMAPI délégué par les EPCI adhérents. Pour faciliter la mise en œuvre et raccourcir le délai des actions, un marché à bon de commande a été mis en place. Deux entreprises se partagent le territoire du bassin versant, à savoir : EURL Chenot pour la partie Dheune, Bouzaize et affluents et Meuzin et affluents et AF Débroussaillage pour les affluents rive gauche Dheune.

Lors du vote du budget 2022 le Comité Syndical a procédé à une ouverture de crédits de **60 000,00€**, montrant ainsi sa volonté d'agir sur l'ensemble du bassin versant en prenant en compte le territoire des nouvelles communes liées à l'extension de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### II. Travaux de continuité écologique

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le syndicat a programmé des travaux de restauration de la continuité écologique sur le secteur de la Dheune amont (CUCM) sur la commune d'Essertenne. Un budget de **11 000,00€** a été inscrit pour cette opération avec un financement de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 80 %.

#### III. Travaux de mise en défens

Le territoire de la Dheune n'échappe pas aux problématiques de dégradation de la ripisylve et des berges provoquées par l'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau. Cette pratique entraîne une dégradation de la qualité de l'eau et de l'écosystème aquatique. La mise en défens des secteurs concernés constitue une solution simple et peu onéreuse pour pallier à cette problématique. Ces travaux consistent en l'installation d'une clôture en bord de cours d'eau et l'installation d'un abreuvoir sur les parcelles pour garantir l'accès à l'eau au bétail. Cette action inscrite dans le budget 2022 a été estimée à **40 000,00€** et concerne deux secteurs : la Dheune aval à Palleau et la Dheune amont à Saint-Jean-de-Trézy.

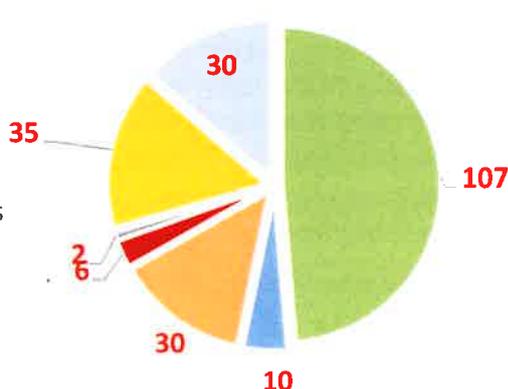
### Présentation :

#### I. Travaux d'entretien

Par rapport à l'année 2021, le territoire n'a pas connu d'événement climatique important impliquant des travaux d'urgence à réaliser sur la ripisylve.

Le niveau d'engagement pour les travaux d'entretien s'élève à **26 533,74€** au 14/11/2022, représentant 44% du montant prévisionnel. Au total, 190 demandes ont été traitées par le syndicat entraînant 107 interventions pour l'entretien de la ripisylve réalisées sur **23 communes** et 5 interventions pour des travaux de gestion sédimentaires réalisées sur **5 communes**.

- Travaux réalisés
- Travaux à venir
- Rédaction demande de devis
- Surveillance
- Pas d'intervention



#### Répartition par type de travaux



## II. Travaux de continuité écologique

Des travaux de restauration de la continuité sédimentaire et piscicole ont eu lieu sur la Dheune amont au niveau de la commune d'Essertenne. L'ouvrage visé était un ancien déversoir qui alimentait autrefois les forges de Perreuil via un canal creusé en parallèle. Seuls les vestiges de cette prise d'eau étaient encore présents sur ce secteur et des embâcles s'y accumulaient en rive droite dû à la présence d'une clôture. Cette installation impactait la dynamique naturelle du cours d'eau. Le rétablissement de la pente naturelle en amont et en aval du déversoir a permis une amélioration du fonctionnement de la rivière en retrouvant le profil d'équilibre du cours d'eau.

**Ce projet a nécessité un travail important d'animation** pour retrouver le propriétaire de l'ouvrage et mettre en place un conventionnement entre ce dernier et le SMABVD pour la réalisation des travaux. Plusieurs visites sur site ont également été réalisées avec les financeurs (Région BFC et Agence de l'Eau RMC). Le coût final des travaux est de 11 400,00€. Un financement à hauteur de 9 120,00€ a été accordé au syndicat par la Région BFC. **Le dimensionnement et la mise en œuvre de ces travaux ont été réalisés en régie par le personnel du SMABVD.** Afin de communiquer sur cette opération, le JSL a été convié sur site pour la présentation des travaux.



Figure 1 : Avant travaux



Figure 2 : Après travaux

## III. Travaux de mise en défens

Suite à un constat de dégradation de la qualité de la ripisylve et des berges des cours d'eau, le syndicat a souhaité développer sur le bassin versant la mise en défens des clôtures. Cette action a été axée pour l'année 2022 sur la Dheune, fortement impactée par les descentes sauvages pour l'abreuvement du bétail. **Ces travaux serviront de vitrine au syndicat pour communiquer auprès des exploitants sur ce type d'installation. Le coût prévisionnel de cette opération était évalué à 40 000€ au budget primitif 2022 pour un coût réalisé de 50 000€ (dépassement de 20%).** Un financement à hauteur de 80% a été accordé par la Région BFC pour cette opération, aucune compensation financière n'est demandée à l'exploitant.

Pour rappel, ces travaux consistent en l'installation d'une clôture en fil barbelé ou électrique le long des cours d'eau. En espaçant la clôture du cours d'eau, la reprise naturelle de la végétation permet le maintien des berges. La ripisylve joue également un rôle dans la filtration des intrants en plus de favoriser le développement de la biodiversité. En contrepartie, des abreuvoirs sont installés pour garantir un accès du bétail à l'eau.

Deux parcelles ont été ciblées pour accueillir ce projet, **la première située à Saint-Jean-de-Trézy (Dheune amont) et la seconde sur la commune de Saint-Martin-en-Gâtinois (Dheune aval).** Au total, c'est un linéaire de 2,5 kilomètres de cours d'eau qui a bénéficié de cette action. **Un travail important d'animation et de sensibilisation a été réalisé auprès des exploitants et la mise en œuvre des travaux a été menée en régie.**



Figure 1 : Parcelle de Saint-Jean-de-Trézy



Figure 2 : Parcelle de Saint-Martin-en-Gâtinois

## DÉCISION

**Vu** le rapport à caractère technique présenté ci-dessus,

**Il est demandé au Comité Syndical :**

- De prendre acte du rapport à caractère technique présenté ci-dessus.

### **RAPPORT CONCERNANT LES ÉTUDES EXTERNALISÉES**

#### Rappel du contexte

Au cours de l'exercice 2022, le SMABVD a lancé plusieurs études externes sur le territoire du bassin versant. Ces études font parties des prérequis pour l'obtention de subventions par les organismes compétents (*Agence de l'Eau RMC, Région BFC, Conseils Départementaux, etc.*). Elles sont également indispensables auxancements de travaux de restauration. En effet, le déroulé de ces opérations passe par plusieurs étapes incontournables réalisées au travers d'études externalisées :

- Recherche et diagnostic des sites à enjeux ;
- Analyse des besoins et dimensionnement des travaux (*coût, emprise, etc.*) ;
- Concertation technique avec les partenaires financiers ;
- Élaboration des dossiers réglementaires ;
- Phasage du projet ;
- [...]

#### I. État des études en cours

##### a. Étude de réintégration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune

La restauration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune est un projet initié en 2019, ayant comme objectif de redonner à ce cours d'eau ses fonctionnalités hydraulique et écologique en lien avec l'aménagement paysagé de ces abords. Pour l'exercice budgétaire 2022, une enveloppe de **35 325,00€** a été ouverte pour la poursuite de l'étude en phase AVP, PRO et DLE.

##### b. Étude de rétablissement de la continuité écologique de la Bouzaize à Meursanges (*Moulin Bourguignon*)

Dans la continuité du projet de restauration de la Bouzaize à Beaune, une étude de restauration de la continuité écologique a été lancée en 2022 sur la commune de Meursanges. Ce projet prévoit la restauration sur un linéaire d'environ 2km. L'étude pour les phases ESQ et AVP a été inscrite au budget 2022 pour un montant prévisionnel de **39 500,00€** avec en recettes un partenariat financier de 20% pour le Département de Côte-d'Or et 50 % de l'Agence de l'Eau RMC.

##### c. Étude hydraulique et hydromorphologique Dheune aval

La Dheune est jalonnée de nombreux ouvrages qui pour certains sont manœuvrés historiquement par des délégués de l'ancien syndicat de rivière. Cette gestion pose des questions sur la propriété de ces ouvrages et sur l'optimisation de gestion au niveau hydraulique et écologique. C'est dans ce contexte que le SMABVD a souhaité lancer une étude sur le fonctionnement de ce secteur en prenant en compte les problématiques d'inondation sur le hameau de Mimande. Ce projet inscrit au budget 2022 a été estimé à un coût prévisionnel de **65 500,00€** accompagné d'un financement de l'AERMC à hauteur de 50%.

## II. Études au stade notification ou analyse des offres (marché)

### a. Étude de restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny

La Lauve en traversée du village de Ladoix-Serrigny a subi de nombreuses modifications (*rectification, passage busé ou souterrain, seuil, etc.*). Des travaux de restauration morphologique sont donc envisagés sur ce secteur. Pour y répondre, une étude sera engagée fin 2022 (*notification du marché en septembre 2022*) pour caractériser le fonctionnement de la Lauve dans la traversée du bourg et dimensionner les aménagements préconisés. Le coût prévisionnel pour cette étude a été programmé à hauteur de **7 000,00€** au budget 2022.

### b. Programme pluriannuel d'entretien (PPE)

Le SMABVD mène des travaux d'entretien courant des cours d'eau sur son territoire. Pour mener à bien cette mission, des Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (*PPRE*) avaient été élaborés par les anciens syndicats et courraient jusqu'en 2023 (*excepté pour le territoire du Meuzin dont le PPRE n'a pas pu être prorogé par la DDT*). Afin de poursuivre cette mission, le SMABVD a décidé de mettre en place un nouveau programme d'entretien sur 5 années. L'étude sera en principe lancée cette fin d'année 2022 (*analyse des offres en cours*), le coût prévisionnel a été inscrit à hauteur de **80 000,00€** au budget 2022 avec des financements associés du Département de Côte d'Or (*plafonnés à 10 000,00€*) et de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50%.

## Présentation

### I. État des études en cours

#### a. Etude de réintégration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune

Pour mémoire, cette étude est née d'une collaboration entre la ville de Beaune, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et le Syndicat de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin pour trouver une synergie entre le projet de la Cité des vins et celui d'une renaturation de la traversée urbaine de la Bouzaize à Beaune. L'objectif de l'opération était donc double, d'une part « améliorer hydro-écologiquement le fonctionnement de la Bouzaize » et d'autre part « valoriser l'attrait et le cadre touristique et le cadre de vie ».

Les objectifs de l'étude étaient :

- Obtenir une vision globale du fonctionnement hydro-écologique des cours d'eau et une analyse paysagère du secteur en définissant :
  - Le contexte hydrologique et hydraulique ;
  - La qualité physique de l'ensemble des cours d'eau ;
  - Les séquences paysagères du périmètre d'étude ;
- Définir une logique d'intervention sur le volet hydro-écologique et paysager ;
- Proposer des scénarios d'aménagement.

A la suite de la fusion des syndicats du territoire du bassin versant, le SMABVD et la ville de Beaune ont relancé ce projet lors d'une réunion en 2021, permettant de définir le rôle de chacune des parties. Le bureau d'étude ARTELIA en charge des premières phases a été mandaté pour mener la suite de cette étude.

Le rendu de la phase AVP s'est déroulé à Beaune le 8 septembre 2022. Sur les 8 tronçons de la Bouzaize, 4 sont ressortis comme prioritaires, représentant un linéaire de 1,5km. Ils feront l'objet d'un programme de travaux en 2024.

#### Prochaines étapes :

- ✓ Rendu de la Phase PROJET/ Dossier Loi sur l'Eau : fin 2022
- ✓ Animation et conventionnement auprès des riverains (menés en régie par le syndicat) : fin 2022/début 2023
- ✓ Phase Dossier de Consultation des Entreprises : 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- ✓ Début du chantier pour les tronçons prioritaires : 2024

#### b. Etude de rétablissement de la continuité écologique de la Bouzaize à Meursanges (Moulin Bourguignon)

Le complexe hydraulique de décharge du Moulin Bourguignon, situé sur la commune de Meursanges, a fait l'objet de travaux de confortement en 2021 (*importantes fuites au niveau de l'enrochement en berge aval et infiltration sur le mur amont*). La restauration morphologique a été identifiée comme un enjeu majeur sur la Bouzaize. Le rétablissement de la continuité écologique au niveau du Moulin Bourguignon contribuera à améliorer la situation actuelle. La remise en eau de deux anciens méandres en amont fera également l'objet d'investigations.

L'étude de cet aménagement est inscrite dans la Déclaration d'Intérêt Général en cours (2018/2023) sur le bassin versant de la Bouzaize. Dans le but de présenter l'objet réglementaire de cette mission et d'examiner les différentes solutions techniques possibles pour restaurer le milieu au niveau de cet ouvrage, plusieurs rencontres ont été réalisées sur site. Après concertation du cahier des charges avec l'ensemble des partenaires techniques et

financiers, le marché a été lancé en 2022. L'entreprise retenue pour cette prestation est PCM Environnement. La phase diagnostic s'est déroulée sur l'été 2022 avec une réunion de lancement en septembre 2022 en présence des partenaires techniques et financiers (CABCS, CD21, Fédération de pêche, AE RMC, DDT 21).

Le montant prévisionnel était fixé à **39 500,00€**, le coût s'élève finalement à **58 000€** avec un financement à hauteur de **10 000€** par le Département de Côte-d'Or (plafond des aides) et 50% de la part de l'Agence de l'Eau RMC soit un montant de **25 200€**. Au total ce sont 35 200,00€ d'aides accordées au syndicat, soit une opération subventionnée à hauteur de 60%.

#### Prochaines étapes :

- ✓ Rendu de la phase Esquisse : décembre 2022
- ✓ Rendu phase Avant-Projet : mai 2023
- ✓ Rendu phase Projet : juin 2023

#### c. Étude hydraulique et hydromorphologique Dheune aval

Cette étude a été lancée fin 2021, le prestataire retenu pour la mener est le bureau d'étude PCM Environnement. Le démarrage ayant commencé en fin d'exercice 2021, il a été décidé de reporter le coût de l'étude sur l'année 2022. Pour rappel, le coût prévisionnel s'élève à **65 500,00€** avec une subvention de **32 500,00€** de part de l'Agence de l'Eau RMC.

Pour rappel, cette étude hydraulique affiche plusieurs intérêts :

- **Réduire/limiter le risque inondation** pour les « petites » crues sur le secteur d'étude ; en lien avec la caractérisation de l'espace de bon fonctionnement ;
- **Restaurer la qualité morphologique des rivières** du secteur d'étude, ce qui passe par l'étude du rétablissement de la **continuité écologique**
- **Prendre en compte la présence du castor d'Eurasie dans les aménagements proposés** afin de ne pas perturber l'espèce qui a recolonisé la Dheune.

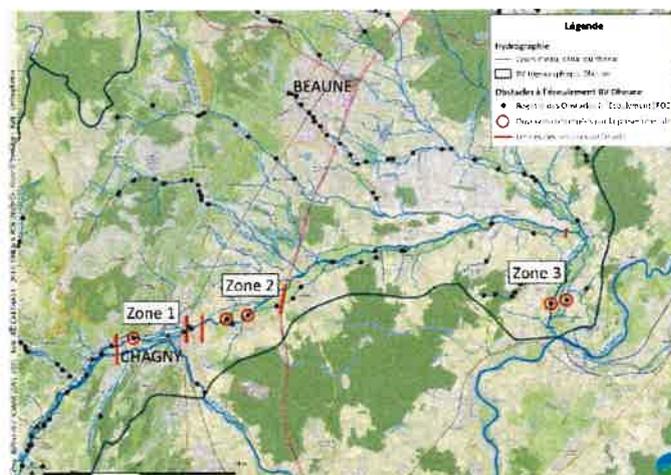


Figure 3: Localisation des secteurs d'étude Dheune aval

Une réunion d'information à destination des riverains a été organisée avant la phase de terrain en décembre 2021. L'objectif était de présenter les contours de cette étude et rassurer les riverains et propriétaires d'ouvrages sur le secteur de la Dheune aval. Le rendu de la phase diagnostic s'est déroulé au mois de septembre en présence des partenaires de l'étude (OFB, CD71, AERMC, DDT71).

#### Prochaines étapes :

- ✓ Rendu phase Avant-Projet Sommaire : décembre 2022
- ✓ Rendu phase Avant-Projet : février 2022

### III. Études au stade notification ou analyse des offres (marché)

#### a. Étude de restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny

La Lauve en traversée de Ladoix-Serrigny s'écoule au travers de plusieurs propriétés privées (dont le château de Serrigny). Son lit est fortement artificialisé, conduisant à une rupture de la connectivité longitudinale et transversale. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer la qualité physique de la rivière, en diversifiant le lit mineur par l'installation de banquettes, de bloc et de bois mort.

L'étude hydraulique sera engagée en novembre 2022 et menée par le bureau d'étude SETEC HYDRATEC. Elle permettra de caractériser le fonctionnement de la Lauve dans la traversée du bourg, de dimensionner les aménagements en évitant d'accroître le risque inondation. Cette étude se veut opérationnelle et a notamment été sollicitée par l'AERMC. Elle pourra faire l'objet d'une subvention rétroactive au moment du lancement des travaux. Le coût initialement prévu dans le DOB 2022 était de **7 000,00€**, il sera finalement de **8 500,00€**.



Figure 4: Localisation de la zone d'étude hydraulique sur la Lauve à Ladoix-Serrigny

#### b. Programme pluriannuel d'entretien (PPE)

Le SMABVD participe au travers de la compétence GEMAPI qu'il exerce, au bon entretien de la rivière et de ses rives en se substituant au droit des riverains par l'intermédiaire d'une Déclaration d'Intérêt Général d'Entretien. Il est désormais nécessaire d'actualiser les DIG en vigueur (*valident sur la période 2017-2021 et prolongées jusqu'au 31 décembre 2023*) afin de poursuivre cette démarche sur les années à venir.

Cette étude doit permettre de disposer :

- D'un bilan de l'état des cours d'eau et de la ripisylve (*400km de linéaire*) ;
- D'un programme d'entretien sur 5 ans sectorisant le territoire en fonction des enjeux (*urbains, agricoles, inondations, etc.*) ;
- D'un programme de restauration légère (*replantation, confortement de berges, etc.*) ;
- D'une DIG à l'échelle du bassin versant.

Le marché a été lancé en cette fin d'année et l'entreprise retenue sera sélectionnée avant la fin de l'année 2022. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **80 000,00€** et une subvention de la part de l'AERMC à hauteur de **50%** sera demandée dans le cadre du contrat de bassin.

## DÉCISION

Vu le rapport présenté concernant les études externalisées,

Il est demandé au Comité Syndical :

- De prendre acte du rapport ci-dessus présenté.

## **RAPPORT SUR LE SUIVI HYDROLOGIQUE 2022 (assecs)**

### Rappel du contexte

Le SMABVD en concertation avec la préfecture de Saône-et-Loire et l'Agence de l'Eau RMC, a souhaité mettre en place un suivi des assecs sur son territoire. Chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau d'eau baisser conduisant parfois jusqu'à l'assèchement complet (*dit « assec »*). Depuis plusieurs années, les étiages sont de plus en plus marqués, accompagnés de périodes de sécheresse débutant tôt dans l'année. Ces étiages naturels sont souvent accentués par l'utilisation de la ressource en eau à une période où celle-ci est plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des espaces publics, prélèvements industriels, etc.

La surveillance de l'écoulement des cours d'eau en période estivale est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement et plus particulièrement les phénomènes d'étiage, mais également pour réguler les usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, le déficit hydrique risque notamment d'entraîner l'assèchement de tronçons de cours d'eau, la rupture de la continuité écologique des milieux, l'élévation de la température de l'eau, la modification de la qualité physico-chimique de l'eau, la modification de la végétation..., l'ensemble pouvant impacter la faune et la flore aquatiques.



## Campagne de suivi hydrologique \_ Juin 2022

Stations DCE [4]

● Ecoulement visible [4]

Stations OFB [7]

■ Ecoulement visible [7]

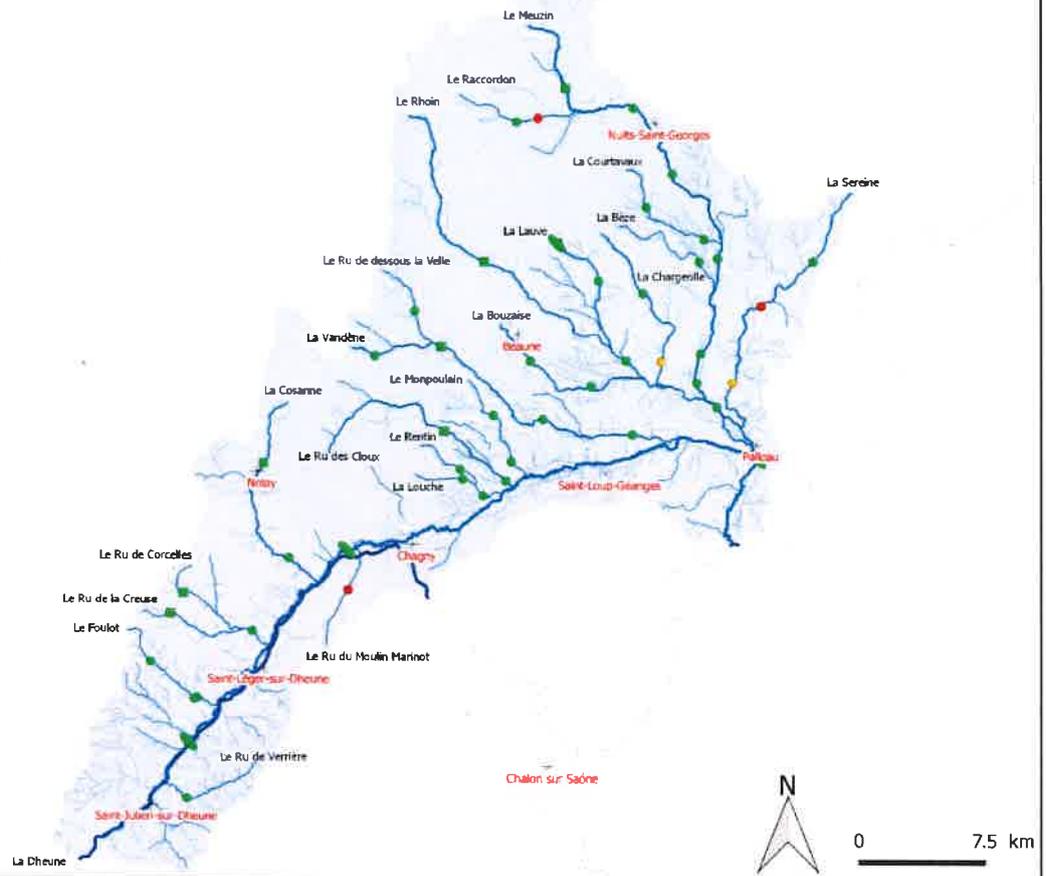
Stations SMABVD [36]

● Assec [3]

○ Ecoulement non visible [2]

● Ecoulement visible [31]

● Villes



## Campagne de suivi hydrologique \_ Juillet 2022

Stations DCE [4]

● Ecoulement visible [4]

Stations OFB [7]

■ Assec [2]

■ Ecoulement visible [5]

Stations SMABVD [36]

● Assec [12]

○ Ecoulement non visible [5]

● Ecoulement visible [19]

● Villes



## Campagne de suivi hydrologique \_ Août 2022

Stations DCE [4]

● Ecoulement visible [4]

Stations OFB [7]

■ Assec [2]

■ Ecoulement visible [5]

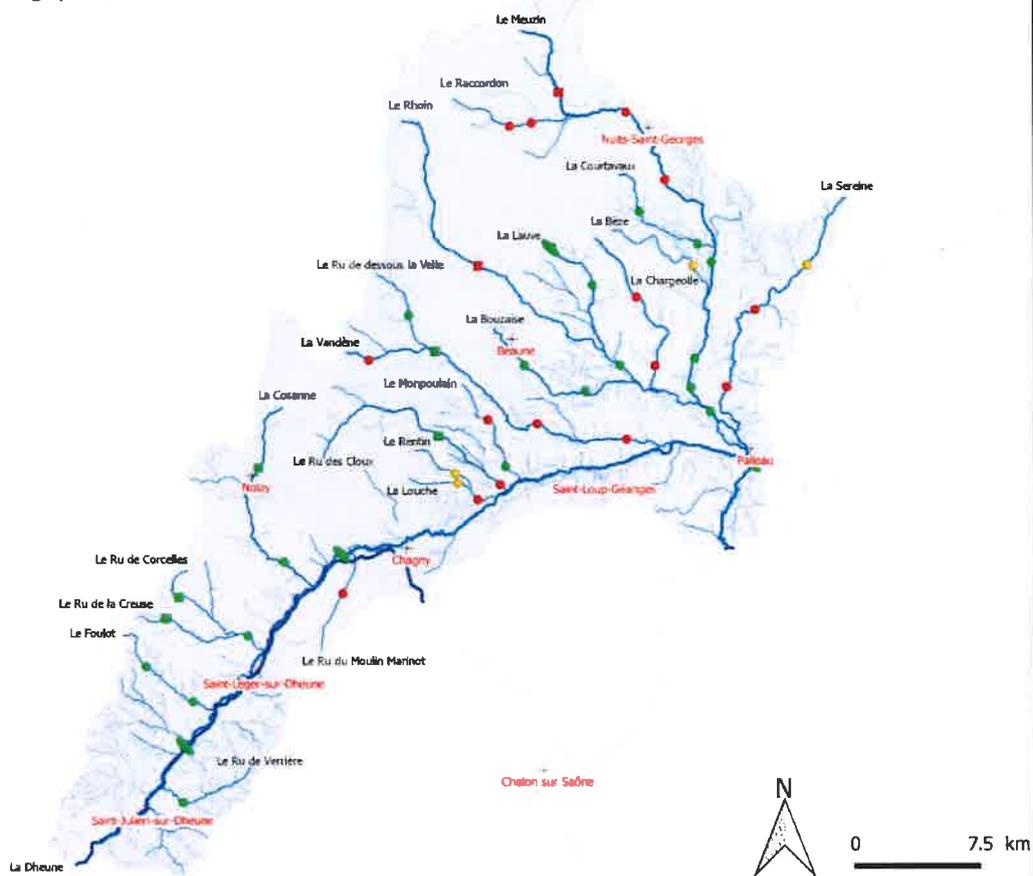
Stations SMABVD [36]

● Assec [15]

● Ecoulement non visible [4]

● Ecoulement visible [17]

· Villes



## Campagne de suivi hydrologique \_ Septembre 2022

Stations DCE [4]

● Ecoulement visible [4]

Stations OFB [7]

■ Assec [3]

■ Ecoulement visible [4]

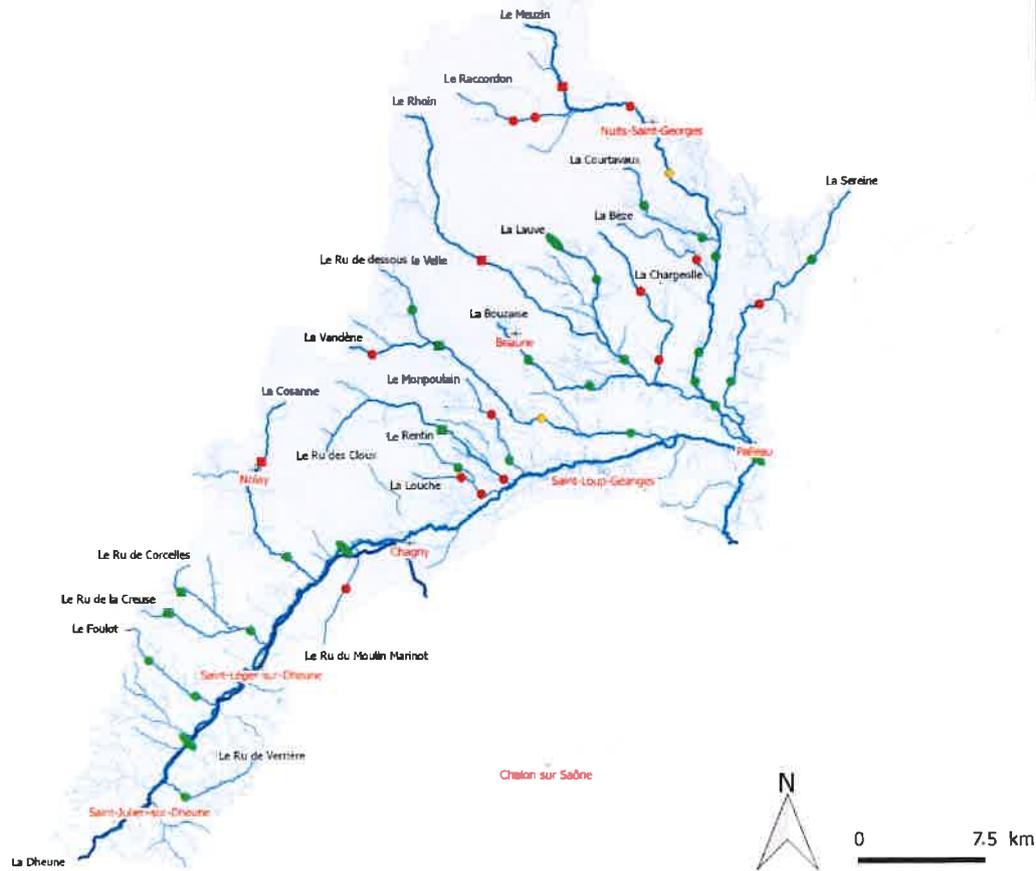
Stations SMABVD [36]

● Assec [13]

● Ecoulement non visible [2]

● Ecoulement visible [21]

· Villes



De manière générale, le nombre d'assecs observés a augmenté de mai à août. Les précipitations du mois de septembre ont permis d'alimenter les cours d'eau induisant une diminution du nombre d'assecs observés.

Concernant les résultats, on distingue un bassin versant scindé en deux parties. La zone amont est caractérisée par des écoulements visibles pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre. En se rapprochant de la Dheune médiane, on observe des affluents plus sensibles au manque d'eau avec l'apparition de stations en assec et en écoulement non visible.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences observées entre l'amont et l'aval :

- Une zone amont dont l'occupation du sol est caractérisée par la présence de pâtures, forêts et ruisseaux forestiers peu rectifiés ;
- Une zone médiane/aval où les affluents sont soumis à des pressions anthropiques fortes (*contexte viticole et agricole, zones artificialisées, zones urbaines...*) ;
- Une géologie différente entre la partie amont caractérisée par une assise granitique qui génère de forts écoulements de surface avec une alimentation des cours d'eau induite par les versants du Morvan orientés sud-est, et la partie aval caractérisée par une géologie karstique plus sensible aux changements hydrologiques.

Un changement majeur de l'état des cours d'eau est visible à partir du mois de juillet. En effet l'ensemble des données (OFB, DCE et SMABVD) permet de comptabiliser 42 stations en écoulement visible au mois de juin contre 28 stations pour le mois de juillet et 26 pour le mois d'août.

## DÉCISION

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Il est demandé au Comité Syndical :

- De prendre acte du rapport présenté ci-dessus.

## **RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES**

### Rappel du contexte

Le SMABVD intervient dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur son territoire. L'une des actions mise en place pour répondre à cette problématique est le piégeage des ragondins (*myocastor coypus*), espèce originaire d'Amérique du Sud et introduite en Europe au 19<sup>ème</sup> siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Le ragondin prolifère de manière importante en France, le bassin versant de la Dheune ne fait pas exception. Ils provoquent d'importantes déstabilisations des berges en creusant des galeries, ils peuvent également causer des dégâts sur les cultures et impactent la faune et la flore autochtones. N'ayant pas de prédateur naturel sur notre territoire, il voit sa population augmenter d'année en année notamment grâce à son cycle de reproduction court (*maturité sexuelle à 6 mois, 2 à 3 portées par an de 5 à 7 individus*). Cette espèce est également vecteur de maladie telle que la douve du foie ou la leptospirose.

### Présentation

Actuellement, les opérations de piégeages sont effectuées par **seulement 6 piégeurs agréés**. Ces derniers sont indemnisés en fin d'année à hauteur de **12 euros par preuve de capture** (*à noter que les preuves de captures sont comptées puis détruites en présence de Florian Delecourt technicien du SMABVD*). Le SMABVD verse ensuite les indemnités aux fédérations de piégeurs de Saône-et-Loire et Côte-d'Or qui les rétrocèdent ensuite aux piégeurs.

### Résultat de la campagne 2022

Sur l'exercice 2022, **347 captures** ont été recensées contre **362** en 2021. On note 165 prises en Saône-et-Loire pour 2 piégeurs (**dont 142 pour un seul piégeur**) et 182 en Côte-d'Or pour 4 piégeurs, représentant un coût total de **4164€** à la charge du syndicat.

**Le résultat est très décevant malgré une indemnisation à hauteur de 12€ par prise, qui au passage représente un montant inégalé quand on le compare au tarif pratiqué dans des structures similaires au SMABVD.**

### Projet de conventionnement entre la FDC71 et FDC21

Il va être nécessaire, d'une part de revoir le montant des indemnités pour lutter contre « *les effets d'aubaines* » que cela peut susciter auprès de certains piégeurs, et d'autre part de mobiliser davantage d'acteurs pour réguler ces animaux classés nuisibles. Pour atteindre cet objectif, le SMABVD souhaite mettre en place un conventionnement avec les Fédérations de chasse 71 et 21. Le but, augmenter le nombre de prises avec le concours

des chasseurs. **Pour info, dans le cadre de ce projet de convention, l'indemnisation serait de l'ordre de 4€ par animal prélevé.**

## DÉCISION

**Vu** le rapport présenté concernant la lutte contre les espèces animales exotiques invasives,

**Il est demandé au Comité Syndical :**

- De prendre acte du rapport ci-dessus présenté.

### **RAPPORT SUR LE CONTRAT DE RIVIÈRE AVEC L'AERMC 2022/2024**

#### **Rappel du contexte**

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune et L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont souhaité mettre en place un contrat de bassin sur la période 2022-2024. Ce document contractuel permet au syndicat d'établir un programme d'action pour les 3 prochaines années avec un financement garanti. Il faut retenir que ce type de contrat est incontournable pour l'obtention au niveau optimal des aides de l'Agence de l'eau. Le contrat élaboré en interne a été transmis fin juin à l'AERMC, avec un passage en commission des aides en octobre. **La signature dudit contrat doit avoir lieu en décembre de cette année.**

#### **Présentation**

##### **Construction du contrat :**

L'élaboration du contrat de bassin a nécessité un important travail de recherche bibliographique pour présenter un bilan des connaissances du territoire et des actions entreprises. Les actions inscrites ont fait l'objet d'un long travail d'animation et de concertation. Ces échanges se sont faits par le biais de commissions thématiques durant lesquelles les acteurs de l'eau, le syndicat et l'AERMC se sont réunis pour identifier les besoins du territoire et sélectionner les projets répondant le mieux aux problématiques inscrites dans le programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau.

##### **Contenu du contrat :**

Ainsi, un programme d'actions a été établi et validé par l'AERMC sur **3 ans**, pour un total de **25 opérations** s'élevant à **1 747 000€** et comprenant un montant des aides de l'AERMC à **1 049 300€**.

Le contrat regroupe 5 grandes thématiques à savoir :

- **Restauration morphologique et continuité écologique**
- **Entretien de la végétation rivulaire (*mise en place d'un PPE*)**
- **Ressource en eau (*captage prioritaire, ressources stratégiques*)**
- **Communication et animation**
- **Plan de gestion zones humides**

**Le contrat intègre 4 signataires à savoir, Le SMABVD (*pour 21 actions*), la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (*pour 3 actions*), la Ville de Beaune (*pour 1 action*), et l'Agence de l'eau.**

*La CABCS porte des actions sur les ressources stratégiques en eau potable et la ville de Beaune une action concernant un aménagement paysager. Les actions du SMABVD portent sur la restauration morphologique, la continuité écologique, des études, de l'animation, de l'entretien, etc...*

OPERATIONS										
Garantie de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	LP	PDM	chg clim (oui/non)	Année d'engagement	Montant de l'opération	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)	
SMABVD	Etude de rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bourguignon et reconnexion de deux anciens méandres	24	Oui	Oui	2022	48 000 €	48 000 €	50%	24 000 €	
SMABVD	Travaux de remise en eau d'un méandre à Saint Loup Géanges	24	Oui	Oui	2022	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €	
SMABVD	Travaux de mise en défens de la Dheune par installation de clôtures et abreuvoirs solaires à Saint Martin en Galinois	24	Oui	Non	2022	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €	
SMABVD	Etude plan de gestion entretien ripisylve et gestion sédimentaire (2023-2028)	24	Non	Non	2022	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €	
SMABVD	Etude pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides et complément inventaire	24	Oui	Oui	2023	90 000 €	90 000 €	70%	63 000 €	
SMABVD	Etude et Travaux de restauration de la continuité écologique de la Dheune au Moulin Joly à Dennevay : arasement d'un seuil	24	Oui	Oui	2023	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	
SMABVD	Etude et Travaux de restauration morphologique de la laune à Ladoir-Senigny en traversée urbaine	24	Oui	Oui	2023	35 000 €	35 000 €	50%	17 500 €	
SMABVD	Travaux sur la Bouzaize à Aignay : diversification des habitats à l'amont du tronçon restauré	24	Oui	Oui	2023	110 000 €	110 000 €	50%	55 000 €	
SMABVD	Travaux de mise en défens de la Dheune par installation de clôtures et abreuvoirs à Palléau	24	Oui	Non	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	
CABCS	Restauration 3 captages prioritaires Parquier Fané, Palte (Oie) et ru du Boichot : mise en place Copil, diagnostic des pressions et plan d'action	23	Oui	Non	2023	44 000 €	44 000 €	70%	30 800 €	
CABCS	Présentation 3 ressources stratégiques secteurs Bouzaize, Vignoles et Fontaines Froides : définition AAC, engagement diagnostic des pressions, délimitation des zones de sauvegarde et plans d'actions	23	Non	Oui	2023	95 000 €	95 000 €	70%	66 500 €	
SMABVD	Travaux de mise en défens de la Dheune par installation de clôtures et abreuvoirs solaires à Elzay	24	Oui	Non	2024	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	

Figure 5: Extrait du tableau action contrat de bassin Dheune 2022-2024

## DECISION

Vu le rapport présenté concernant le contrat de bassin avec l'AERMC 2022 / 2024,

Il est demandé au Comité Syndical :

- De prendre acte du rapport ci-dessus présenté.

# RAPPORT SUR LES PROJETS DE TRAVAUX ET D'ÉTUDE 2023

## Rappel du contexte

Au cours de l'année 2022, le SMABVD a engagé plusieurs études et opérations de travaux sur son territoire qui se poursuivront ou aboutiront sur l'année 2023. Ce programme prévisionnel englobe les restes à réaliser 2022 et les actions inscrites au contrat de bassin au titre de l'année 2023.

## Présentation du programme prévisionnel 2023

### I. Poursuite des projets engagés au titre de l'année 2022

#### a. Étude de réintégration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune

Cette étude engagée en 2022 se poursuivra sur l'année 2023 pour les phases suivantes :

- Poursuite de l'étude en phase Pro et DLE, animation auprès des riverains. Montant prévisionnel : **14 220,00€**.

#### b. Étude de rétablissement de la continuité écologique de la Bouzaize à Meursanges (Moulin Bourguignon)

Engagée en 2022, l'étude se poursuivra sur l'exercice 2023 pour les étapes suivantes :

- Phases ESQ, AVP déjà inscrites au budget 2022 et poursuivies en 2023, avec le rajout de la phase PRO. Montant prévisionnel : **32 775,00€**.

#### c. Étude hydraulique et hydromorphologique Dheune aval

Cette étude lancée en 2022 se poursuivra sur l'exercice 2023 pour la phase suivante :

- Phase Avant-Projet Sommaire de l'étude. Montant prévisionnel : **1 000,00€ (reste à financer sur les 64 500,00€ du marché)**.

#### d. Étude de restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny

L'étude débutera en novembre 2022 et se poursuivra sur l'exercice 2023 pour les phases suivantes :

- Phase diagnostic et étude de faisabilité. Montant prévisionnel **8 500,00€** en report de 2022.

#### e. Étude pluriannuelle d'entretien (PPE)

La sélection du bureau d'étude se fera courant novembre avec un commencement de l'étude sur la fin d'année 2022. Cette opération sera donc poursuivie en 2023. L'analyse des offres n'ayant pas encore été effectuée, le montant prévisionnel reste le même que celui proposé en 2022.

- Etude complète : diagnostic, élaboration d'un programme d'entretien sur 5 années et dossier de déclaration d'intérêt général. Montant prévisionnel : **40 000,00€ sur l'exercice 2023**.

### II. Engagement de nouvelles opérations sur l'exercice 2023

#### a. Mise en défens de la Dheune

L'année 2022 a permis de mettre en place les premiers travaux de mise en défens sur la Dheune. L'objectif était de mettre en avant ce type de démarche auprès des agriculteurs afin de faire émerger de nouveaux projets. Pour l'année 2023, cette démarche sera poursuivie. Montant prévisionnel : **60 000,00€**.

#### b. Dheune à Saint-Loup-Géanges : reconnexion d'un ancien méandre

Ces travaux inscrits sur l'exercice 2022 n'ont pas pu être menés à terme. Le coût prévisionnel qui leur avait été alloué était de 35 000,00€. Ce montant était sous-estimé par rapport à l'ampleur des travaux. Montant prévisionnel : **50 000,00€**.

#### c. Travaux d'entretien de la ripisylve

L'entretien de la ripisylve reste une des missions importantes du SMABVD. Le budget alloué en 2022 était de 60 000,00€. Pour l'année 2023, le montant prévisionnel est estimé à **25 000,00€** ce qui paraît raisonnable par rapport au niveau de consommation des crédits 2022.

#### d. Confortement de Berges

Un confortement de berges sur la commune de Cormot-Vauchignon est prévu. Ces travaux concerneront 12ml et permettront la mise défens d'un chemin communal. Montant prévisionnel : **2 000,00€**.

#### e. Étude pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides

Le bassin versant de la Dheune abrite de nombreux milieux humides. Ces espaces jouent un rôle important en rendant des services écosystémiques comme le stockage et restitution de l'eau, la régulation des crues et la filtration de l'eau. Elles abritent également de nombreuses espèces végétales et animales.

C'est dans un objectif de préservation et restauration de ces espaces, que la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides a été inscrite au contrat de bassin Dheune 2022-2024. Cette démarche vise à mettre en avant les enjeux de ces espaces en associant les acteurs techniques et politiques du territoire.

Le montant prévisionnel pour cette opération est estimé à **90 000,00€** avec une aide de l'AERMC à hauteur de **63 000,00€**. Etudier et préparé en interne ce projet sera inscrit au budget 2024.

f. Étude et travaux de restauration de la continuité écologique de la Dheune au Moulin Joly à Dennevy

Dans le cadre du contrat de bassin et en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une action de restauration de la continuité écologique sera entreprise à Dennevy, au niveau de l'ancien déversoir du moulin Joly situé sur la Dheune. L'objectif de cette opération est de redonner au cours d'eau son profil naturel en rétablissant la continuité sédimentaire et piscicole. Une étude sera menée afin d'accompagner le syndicat dans cette démarche. Le montant prévisionnel est estimé à **20 000,00€** financé à **100%** par l'AERMC.

g. Finalisation des travaux de restauration de la Bouzaize à Aignay

Des travaux de restauration de la continuité écologique au droit de l'ancien moulin d'Aignay ont été effectués en 2018 par l'ancien syndicat de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin. Ces derniers ont mené au démantèlement des vannes du barrage et à l'arasement du barrage au niveau des vannes avec la création d'une échancrure d'écoulement préférentiel pour l'étiage.

L'étude engagée proposait la remise en eau d'un ancien bras de la Bouzaize ainsi que l'aménagement de diversification d'habitat sur l'intégralité du linéaire concerné. Ces travaux n'ont pas été menés à ce jour dans le cadre du contrat de bassin, le SMABVD souhaite poursuivre les aménagements restants préconisés dans l'étude.

Montant prévisionnel de l'opération **110 000,00€** financé à hauteur de **50 000,00€** par l'AERMC. Etudier et préparer en interne ce projet pourra être inscrit au budget 2024.

## DÉCISION

Vu le rapport présenté ci-dessus,

**Il est demandé au Comité Syndical :**

- De prendre acte du rapport concernant le programme prévisionnel des études et des travaux qui sera finalisé dans le cadre du DOB 2023.

## **DOSSIER RESSOURCES HUMAINES**

### **Rappel du contexte :**

Mme Alexandra VERVIAL occupe le poste de secrétaire administrative et comptable depuis la création du syndicat à raison de 11h00 hebdomadaires. Son contrat étant arrivé à échéance le 30 septembre 2022, cette dernière a informé le président qu'elle ne souhaitait pas le renouveler pour des raisons personnelles.

Dans ce contexte, la vacance du poste ainsi qu'un appel à candidatures ont été publiés sur le site [www.emploiterritorial.fr](http://www.emploiterritorial.fr).

Mme Hélène ONATES, secrétaire de mairie intercommunale, a postulé et présente les compétences requises pour travailler au sein du syndicat.

Cette dernière étant titulaire du concours de rédacteur, il est nécessaire de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire à temps non complet, soit 11/35<sup>ème</sup>, pour assurer les tâches courantes de secrétariat et de comptabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L332-8 du code précité. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

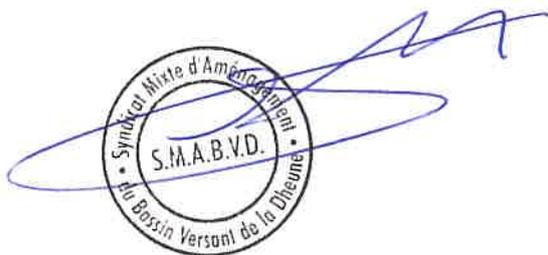
- Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment les articles L313-1 et L332-8,

## DÉCISION

- D'adopter la proposition du Président,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 20h00.

Le Président  
Marc LABULLE



La Secrétaire  
Alexandra PASCAL

